



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distribution
GENERALE

E/CN.12/274
16 juin 1951
FRANCAIS
ORIGINAL

MAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Quatrième session
Mexico, D. F.
Point 5 de l'ordre du jour

CONTINUATION A TITRE PERMANENT DE L'ETUDE ECONOMIQUE
SUR L'AMERIQUE LATINE ET DES ETUDES SUR LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Résolution adoptée le 16 juin 1951

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

CONSIDERANT qu'il convient de continuer à titre permanent,
l'étude qui a été entreprises par le Secrétaire exécutif sur les
phénomènes économiques propres à l'Amérique latine et que
l'expérience a montré qu'il convient d'établir une distinction
entre les tendances et faits récents des économies particulières
d'une part et les études sur le développement économique d'autre
part;

RECOMMANDE au Secrétariat exécutif:

1. De continuer à titre permanent la publication annuelle
d'une étude économique comprenant l'examen et l'interprétation
systématiques des tendances et faits récents de l'économie des
pays latino-américains.

/2. De continuer
E/CN.12/274

2. De continuer périodiquement les études sur le développement économique, sous les rubriques suivantes:

(a) développement économique de chacun des pays d'Amérique latine.

(b) interprétation des divers aspects du processus de développement économique,

(c) analyse comparée des problèmes que pose le développement économique dans les divers pays d'Amérique latine et des mesures prises en vue de les résoudre,

(d) examen des projets et programmes de développement, ainsi que des résultats obtenus.